

GE7

- 441 -

RW/DIVERS/940705E
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Paris, le 5 juillet 1994

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 1830 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA

OPERATION TURQUOISE. CREATION DE LA ZONE HUMANITAIRE SURE

Réactions de nos partenaires :

- Le Secrétaire Général des Nations Unies a, dans une déclaration, publiquement apporté son soutien à notre initiative.

- les pays africains francophones ont exprimé leur soutien à notre initiative ; du côté anglophone, l'Ouganda et la Tanzanie sont favorables,

- du côté des Douze, l'Espagne, le Portugal et la Grèce nous appuient.

Dans l'ensemble cependant les réactions sont extrêmement réservées avec deux inquiétudes :

- les forces françaises risquent de bloquer l'avancée du FPR,
- elles vont protéger les responsables des massacres.

Pour faire face à ces critiques, et principalement à la seconde, nous avons demandé au rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme de venir recueillir des informations sur les responsables des massacres et marqué notre disponibilité à communiquer les éléments en notre possession.

De même, un effort d'explication est fait sur le concept et le contenu de la zone humanitaire.

Des contacts que nous avons avec le FPR et des déclarations publiques du Général KAGAME, il ressort que le Front ne cherchera pas le contact avec les forces françaises et que le principe de la zone est accepté. Les conditions de notre activité dans cette zone sont actuellement en discussion par l'intermédiaire du Général DALLAIRE.

.../...

Du côté des FAR, notre décision a été accueillie avec une grande réserve, les forces gouvernementales ayant souhaité la constitution d'une zone plus large dans laquelle elles auraient été à l'abri du FPR.

Concept et contenu de la zone humanitaire sûre

Une note conjointe du Ministère de la Défense et du Ministère des Affaires Etrangères propose une définition du concept avec ses dimensions, militaire, humanitaire et politique.

AIDE HUMANITAIRE

L'aide alimentaire et médicale apportée par la France ne peut nullement répondre aux besoins considérables des populations en détresse. La mobilisation de la communauté internationale s'impose : devant la frilosité des ONG, l'action de la France porte sur les agences des Nations Unies (PAM, UNICEF, HCR).

SITUATION POLITIQUE

Avec la chute de Kigali et la prise de contrôle de Butare, le FPR est en position de force et son chef militaire a annoncé la constitution prochaine d'un gouvernement à "base élargie" et la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral.

D'ores et déjà, la situation des autorités intérimaires installées à Gisenyi est précaire. Les Etats-Unis ont l'intention d'officiallement retirer leur reconnaissance à ces autorités. La France ne reconnaît pas les gouvernements mais a déjà pris ses distances à leur égard. Nous pourrions publiquement marquer cette position.

Il serait utile d'amener KAGAME à préciser ses intentions, s'agissant de la constitution d'un gouvernement. Nous devrions lui faire valoir l'intérêt qu'il y a à long terme pour le Rwanda qu'il s'appuie sur une base politique véritablement large. Nous pourrions, si son projet paraît acceptable au regard des principes d'Arusha, lui proposer de traiter ce gouvernement en véritable représentant du Rwanda s'il accepte en échange notre présence dans la zone humanitaire.

MINUAR ET CONTRIBUTIONS AFRICAINES

Afin de répondre à notre souci d'assurer notre relève d'ici la fin juillet par des contingents de la MINUAR, nous travaillons à la constitution d'un bataillon interafricain. Des concertations entre les Ministères de la Défense et de la Coopération, il ressort que la mise sur pied rapide de cet élément implique qu'il soit d'abord constitué au sein de l'opération Turquoise. Cette approche fait peser le risque qu'il soit réfuté par le FPR au moment de son transfert dans la MINUAR, dont les éléments doivent recueillir l'accord des deux parties. Mais c'est la condition de son arrivée rapide./.